

1ère Montée Historique

HIVERNALE

de BONNECOMBE



7 et 8 Decembre 2019

REGLEMENT PARTICULIER - PARCOURS

ECURIE RODEZ RALLY EVENT BP 70325 12000 RODEZ CEDEX

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

TEL 0625774684 - 0662695036 MAIL flaminia12@hotmail.com

Règlement 1ère montée Historique de Bonnecombe 2019

Article 1 : Généralités

L'association sportive, Rodez Rally Event, organise le 07 et 08 décembre 2019 la 1ère Montée Historique de Bonnecombe.

Il s'agit d'une montée en démonstration sans chronométrage de 3,4km partant de l'embranchement de l'Abbaye de Bonnecombe jusqu'à la croix en Pierre à l'entrée de Comps la Grand Ville (voir carte en annexe)

En aucun cas cette montée ne peut être assimilée à une épreuve sportive. Ce tracé sera fermé à la circulation par arrêté préfectoral. L'accès sera réservé exclusivement aux participants ainsi qu'à l'organisation.

La liaison pour le retour au départ de la montée, formant une boucle, sera empruntée par les voitures engagées dans le strict respect de la réglementation en vigueur du code de la route, des contrôles seront effectués.

Le présent règlement répond aux règles Techniques de sécurité (RTS)

Article 2 : Comité d'organisation

Organisateur administratif :

Rodez Rally Event

BP 70325

12003 Rodez Cedex

Blanc Charlotte Présidente

Organisateur technique :

Rodez Rally Event

Blanc Eric Co Président

Article 3 : Officiels de l'épreuve

Directeur de Course (titulaire FFSA) : Mr Blanc Eric lic n°3856

Directeur de course adjoint (titulaire FFSA): Melle Blanc Charlotte lic n°154262

Commissaire Technique FFSA : Mr Chazal Patrick lic n°198486

8 Commissaires de route avec chasubles, extincteurs et drapeaux sur la montée

2 Signaleurs avec chasubles sur la liaison

Article 4 : Vérifications

Les vérifications administratives et techniques sont obligatoires pour tous les concurrents engagés

Elles auront lieu le samedi 7 décembre 2019 de 14H00 à 19H00 à la salle des fêtes de Comps et le dimanche 8 décembre de 7H30 à 9H00 au même endroit.

Documents à présenter obligatoirement aux vérifs administratives :

- 1 certificat médical de non contre indication à la participation aux épreuves sur route ouverte et fermée (les licenciés FFSA ne sont pas tenus à le fournir). Pour ceux qui ne l'auraient pas notre medecin pourra le délivrer dimanche matin de 7H30 à 8H30 à la salle des fêtesde Comps
- Le permis de conduire + la carte grise du véhicule
- une attestation d'assurance en cours de validité
- Le récépissé du contrôle technique en cours de validité
- L'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas présent

Vérifications techniques :

L'organisation effectuera sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur la conformité du véhicule en rapport avec la feuille d'engagement, ainsi que sur les points de sécurité suivants :

- Etat des pneumatiques (ils ne doivent pas être du type racing)
- Niveau du liquide de frein et fixation de la batterie
- Fonctionnement de l'éclairage, des clignotants et des essuie glaces
- Présence d'un cric et d'une roue de secours en état
- Présence d'un triangle de sécurité avec gilet jaune
- Ceintures de sécurité, si les points d'ancrage ont été prévus par le constructeur, les harnais 3,4,5,6 points conformes à la réglementation FFSA 2019 sont acceptés
- 1 extincteur de 1kg est vivement recommandé
- Le port du casque jet ou intégral est obligatoire pour toutes les voitures fermées arceautés, cabriolets et barquettes

Article 5 Voitures acceptées

- voitures anciennes régulièrement immatriculées avant le 31/12/90
- voitures anciennes de compétition

- voitures cabriolets et barquettes uniquement avec arceau
- voitures sportives après 1990 ou GT uniquement et exceptionnellement sur acceptation de la Direction de course et de l'organisateur
- le nombre maximal de véhicules admis à prendre le départ est fixé à 100

Article 6 Programme

- Accueil et Vérifications administratives et Techniques le samedi 7 décembre de 14H00 à 19H00 salle des fêtes de Comps
- Accueil et Vérifications administratives et Techniques le dimanche 8 décembre de 7H30 à 9H00 salle des fêtes de Comps
- Briefing des pilotes obligatoire le dimanche 8 de 8H00 à 8H30 salle des fêtes de Comps
- Tour de reconnaissance et 1er Tour de la montée Historique le dimanche 8 de 9H00 à 12H30
- Repas de 12H30 à 14H00 salle des fêtes de comps
- 2ème et 3ème montée historique de 14H00 à 18H00
- Fin de la manifestation à 18H00

Article 7 Engagement

- Le montant des droits de participation est fixé à 85 euros comprenant le repas du midi et les autocollants et/ou plaques de Rallye
- Le repas supplémentaire accompagnateur ou autre est fixé à 15 euros
- Le participant régulièrement engagé ne prenant pas le départ pour raisons personnelles sera remboursé à hauteur de 40% du montant total versé.
- Dans le cas où l'organisation est obligé d'annuler la manifestation, le participant se verra rembourser l'intégralité du montant de son engagement dans les trente jours ouvrés suivant la date de la manifestation
- le montant de l'engagement avec le bulletin d'inscription est à retourner avant le 27/11/2019 à Rodez Rally event BP 70325 12003 Rodez Cedex

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.

L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier sa décision.

Un passager à bord sera accepté que s'il a reçu l'autorisation du Directeur de course voir aussi dans le cadre du Telethon

Une somme de 5 euros par voiture engagée sera reversée par Rodez Rally Event dans le cadre de l'opération Telethon 2019

Article 8 Assurances

- Les participants sont tenus d'être couverts par une assurance personnelle (responsabilité civile et accident)
- Les organisateurs souscriront une police d'assurance R.C garantissant la responsabilité civile de l'organisation, ainsi que de tous les participants pour la durée de la manifestation
- Les concurrents resteront seuls responsables des dégâts pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation

Article 9 Exclusion

- Conduite dangereuse, non respect des consignes des commissaires (drapeaux), débordements et non respect du code de la route en liaison la décision sera prise par le Directeur de course et sera sans appel
- Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la manifestation

Article 10 Règles de sécurité sur la montée Historique

- Les commissaires de piste indiqueront de manière claire, par usage du drapeau jaune agité ou fixe, la présence d'un danger sur le parcours
- En cas de panne sur le parcours, le participant se signalera immédiatement et de manière claire aux autres participants au moyen de son triangle de signalisation disposé à 30 mètres minimum avant son véhicule et devra se revêtir de son gilet jaune, il attendra l'arrivée du commissaire seul en mesure d'évaluer les mesures à prendre en liaison avec le directeur de course.
- Une dépanneuse sera à disposition du Directeur de course pour enlever le véhicule immobilisé sur la montée historique
- Toute intervention sortant du cadre de l'assistance privée sera à la

charge financière du participant.

- Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment la direction de course

Article 11 Publicité

- Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules
- La publicité des organisateurs est obligatoire
- Les participants peuvent faire figurer toutes ,publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :
- Ne soient de caractère injurieux, religieux ou politique, contraire aux dispositions légales en vigueur
- N'empiètent pas sur les endroits réservés aux organisateurs
- N'empêchent pas la visibilité du conducteur à travers les vitres

Article 12 Application du règlement

- De par son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent pleinement au présent règlement. Tous les cas non prévus seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel

Article 13 Dispositifs de sécurité

- 1 Directeur de course + 1 adjoint au départ
- 1 Médecin urgentiste
- 1 ambulance
- 1 dépanneuse

- 1 commissaire de route au poste 0,600m
- 1 commissaire de route + zone spectateur 1 au poste 1,200km
- 1 commissaire de route + zone spectateur 2 au poste 2,100km
- 2 commissaires de route + zone spectateur 3 au poste 2,400km
- 1 commissaire de route au poste 2,800km
- 1 commissaire de route à l'arrivée à 3,300km
- 1 commissaire de route au Point Stop à 3,500km
- 1 Signaleur sortie Pont de Grand Fuel D902
- 1 Signaleur embranchement Abbaye de Bonnecombe et Comps D902

